

# SÉNAT

---

SEPTEMBRE 1988

---

Service des Commissions

---

BULLETIN

DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages
	-
<b>Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la nation .....</b>	<b>1343</b>

**FINANCES, CONTROLE BUDGÉTAIRE  
ET COMPTES ÉCONOMIQUES  
DE LA NATION**

**Mercredi 21 septembre 1988 - Présidence de M. Christian Poncelet, Président - La commission a procédé à l'audition de M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, et de M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget sur le projet de loi de finances pour 1989.**

**M. Christian Poncelet, président, s'est félicité de la venue du ministre d'Etat, pour présenter, devant la commission du Sénat, le projet de loi de finances, pour la première fois, le jour de son adoption par le Conseil des ministres.**

**Après avoir remercié M. Christian Poncelet, président, de l'avoir invité au nom de la commission, le ministre d'Etat a dressé un panorama de l'économie mondiale en cours de redressement mais encore fragile en raison des déséquilibres commerciaux, du déficit budgétaire américain et de l'incertitude liée aux résultats de l'élection présidentielle américaine ainsi qu'en raison du poids de la dette des pays en développement et du déficit d'épargne à l'échelle mondiale.**

**Pour l'économie française, le ministre d'Etat a pu relever des points positifs : sa croissance et la reprise de l'investissement. Il a jugé convenable la désinflation malgré le dérapage du prix des services, responsable de l'écart d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne.**

En revanche, il a déploré la persistance de points noirs : le taux de chômage trop élevé et surtout le déficit du commerce extérieur, imputable à la dégradation de notre balance industrielle et qui s'accompagne désormais d'un déséquilibre de notre balance des paiements. Il a estimé que les raisons de cette dégradation étaient anciennes : recours à la facilité monétaire pour pallier les insuffisances de compétitivité des entreprises françaises à l'exportation, politique de créneaux en matière industrielle qui se traduit par un fort contenu en importations de toute relance des investissements, impact des chocs pétroliers qui ont porté essentiellement sur les entreprises.

M Pierre Bérégovoy a estimé que dans ces domaines les responsabilités étaient collectives.

C'est pourquoi, loin de se satisfaire des premiers signes de reprise, le ministre d'Etat s'est déclaré convaincu de la nécessité d'une politique d'effort axée sur la stabilité des prix, la consolidation de la monnaie et la maîtrise des dépenses publiques.

Malgré les déparages des prix enregistrés dans certains secteurs, il s'est refusé à envisager leur blocage. Tout en reconnaissant l'existence de retards du pouvoir d'achat dans quelques branches, il a affirmé sa volonté de continuer à assurer la maîtrise des coûts de production.

Quant aux dépenses publiques, le ministre d'Etat a estimé que le projet de budget pour 1989 témoignait d'une gestion rigoureuse et que la diminution des prélèvements obligatoires ne pouvait être plus accentuée, l'Etat devant faire des efforts dans certains secteurs essentiels, formation et recherche notamment, et ayant à assurer le financement d'engagements antérieurs.

Il a ensuite présenté les principales mesures fiscales incluses dans le projet de loi de finances : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis, réduction des droits de mutation sur les fonds de commerce.

S'agissant de l'abaissement à 5,5 % du taux réduit de la T.V.A. de 7 %, le ministre d'Etat s'est déclaré favorable au processus d'harmonisation de la fiscalité indirecte européenne tout en critiquant la trop grande rigidité des propositions actuelles de la Commission de Bruxelles dans ce domaine.

L'harmonisation des fiscalités européennes sur l'épargne devant faire l'objet de débats au niveau communautaire au cours du premier semestre 1989, le ministre d'Etat a annoncé qu'il préférerait attendre pour agir en ce domaine les propositions de la Commission européenne.

En conclusion, **M. Pierre Bérégovoy** a considéré que le budget qu'il présentait était un budget préparant l'avenir, satisfaisant la justice par l'équilibre entre la rigueur et la solidarité.

Après l'intervention du ministre d'Etat, **M. Jacques Oudin** a jugé d'abord que la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 33 % devait constituer un objectif. Il a interrogé également le ministre d'Etat sur les perspectives de réduction du déficit budgétaire au cours des années à venir et a attiré enfin son attention sur le poids excessif des charges salariales.

**M. René Ballayer** a demandé si la suppression de la taxe sur les encours bancaires ne permettrait pas de réduire les taux d'intérêt et si l'harmonisation de la T.V.A. ne devait pas s'effectuer par étapes.

Quant à **M. Emmanuel Hamel**, il a regretté que la défense ne soit pas rangée au nombre des priorités budgétaires et s'est inquiété d'éventuelles réductions futures des crédits prévus au titre de la loi de programmation militaire.

**M. Roland du Luart** s'est également inquiété d'une éventuelle banalisation des opérations de la caisse du crédit agricole et a demandé au ministre d'Etat la prise en compte des taxes foncières avec l'impôt sur le revenu et

l'impôt de solidarité sur la fortune pour le calcul de la limite du prélèvement sur le revenu imposable.

**M. Jean CLuzel** a souligné l'ampleur du besoin de financement du secteur public de l'audiovisuel. A cet égard, il a indiqué l'intérêt que présenteraient d'une part une limitation progressive du nombre des exonérations de redevance, et d'autre part la rebudgétisation de certaines dépenses actuellement financées par la redevance (Radio France Internationale). Par ailleurs, il a souhaité que l'évolution de la redevance dépende désormais, selon des modalités à définir, de la production d'oeuvres originales par les sociétés bénéficiaires.

**M. Josy Moinet** a demandé quelles mesures spécifiques pourraient être envisagées par l'Etat pour favoriser le redressement du commerce extérieur.

**M. René Régnault** a interrogé le ministre d'Etat sur ses intentions en matière de rattrapage des salaires et attiré son attention sur les difficultés de la rentrée scolaire.

**M. Paul Loridant** a demandé au ministre d'Etat comment pouvait être obtenue du système bancaire une baisse des taux d'intérêt et l'a prié de préciser les engagements antérieurs qui empêchaient de réduire le déficit budgétaire au-delà de 100 milliards de francs. Il a souhaité enfin l'ouverture d'un grand débat au Sénat sur l'harmonisation des fiscalités européennes.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a demandé le montant exact du surplus fiscal dont bénéficiait l'Etat en 1988 et s'est interrogé sur la possibilité d'affecter ce surplus à réduire le déficit budgétaire. Il a souhaité également connaître le montant de la charge de la dette publique. Il a demandé enfin pourquoi le Gouvernement choisissait de diminuer le taux réduit de la T.V.A. plutôt que le taux moyen, plus élevé que chez la plupart de nos partenaires de la Communauté.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est également demandé si le surplus fiscal n'aurait pas permis une plus

ample réduction du déficit budgétaire et a appuyé la demande de l'instauration d'un débat parlementaire sur l'harmonisation des fiscalités européennes.

**Le ministre d'Etat**, en réponse à ces interrogations, a déclaré que le projet de budget, tout en étant rigoureux, témoignait du souci de la solidarité et de la cohésion nationales, lequel n'avait pas été suffisamment pris en compte au cours de la précédente législature. Il a confirmé que l'impôt de solidarité sur la fortune serait intégré dans la loi de finances.

Il a considéré que l'ampleur des rentrées fiscales devait être imputée largement au bon rendement de l'impôt sur les sociétés et traduisait l'amélioration des marges des entreprises sensible depuis 1982.

Il a insisté sur le caractère exemplaire de la réduction du déficit budgétaire à 100 milliards de francs sans l'appui des rentrées fournies par les privatisations.

Quant aux coûts salariaux de production, le ministre d'Etat les a jugés inférieurs aux coûts allemands et a noté que les gains de productivité devaient en partie bénéficier aux salariés.

Il a subordonné la suppression de la taxe sur les encours bancaires, envisagée dans le projet de loi de finances et destinée à favoriser la baisse des taux d'intérêt, à la bonne volonté des banques et à leurs efforts pour se plier aux règles d'une véritable concurrence.

**M. Pierre Bérégovoy** a assuré ensuite la commission de sa volonté de respecter les engagements de la loi de programmation militaire, tout en jugeant nécessaires les négociations sur la réduction des armements conventionnels.

Il s'est déclaré favorable à la banalisation des opérations de la caisse du crédit agricole, conséquence logique de sa privatisation.

Quant au manque de dynamisme de nos entreprises, il a admis que l'Etat ne pouvait pas se substituer à ces

dernières et s'est déclaré ouvert à toutes les suggestions pour l'amélioration de notre commerce extérieur.

**En réponse à MM. Christian Poncelet, président, et Paul Loridant, M. Pierre Bérégovoy s'est déclaré favorable à un large débat parlementaire portant sur les propositions du Gouvernement français en matière d'harmonisation fiscale européenne. Ce débat, qui pourrait avoir lieu au cours du premier semestre 1989 et auquel les commissions des finances des deux assemblées prendraient une part fondamentale, porterait à la fois sur la fiscalité de l'épargne, l'imposition du capital, voire la fiscalité locale.**

En ce qui concerne l'audiovisuel, il s'est interrogé sur la coexistence d'un nombre élevé de chaînes de télévision et il s'est déclaré intéressé par la proposition de répartir le produit de la redevance entre les sociétés bénéficiaires en fonction de la production d'oeuvres originales.

Enfin, il a exprimé la crainte que la persistance des causes de la crise boursière ne fasse planer des incertitudes sur la situation économique ; il a mis en garde contre l'euphorie engendrée par la reprise dont il a souligné de nouveau la fragilité. C'est pourquoi, après avoir évoqué les difficultés des négociations salariales dans la fonction publique, il a jugé dangereux tout dérapage des coûts de production, tout en considérant que le pouvoir d'achat devait être maintenu et que le dialogue social devait s'instaurer partout où les résultats des entreprises étaient satisfaisants.